

**Comité d'Entente Régional Midi Pyrénées
des Associations représentatives
des personnes en situation de handicap et de leurs familles**

c/o APF 60, chemin du Commandant Joël Le Goff 31100 TOULOUSE

Courriel : odile.maurin@apf31.fr

Site internet : <http://comiteententeregionalmp.eklablog.com/>

**Communiqué du Comité d'Entente Régional Midi-Pyrénées
au Comité d'Entente national et aux Comités d'Entente Régionaux
aux associations nationales de personnes en situation de handicap
et aux médias**

NON AU REPORT DE L'ÉCHÉANCE DE 2015 :

Les personnes handicapées trompées par le Gouvernement !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé un délai de 10 ans à compter de sa promulgation pour la mise en accessibilité au profit des personnes en situation de handicap des Établissements Recevant du Public (ERP) et des transports collectifs.

À partir du 1^{er} janvier 2015, des sanctions pénales et administratives sont prévues en cas d'infraction. Ces dernières années, les associations de personnes en situation de handicap ont constamment rappelé cette échéance aux collectivités locales et territoriales et aux interlocuteurs institutionnels, car l'accessibilité est le facteur déterminant de l'inclusion dans la vie citoyenne et dans la Cité. Mais en vain ...

Le gouvernement, tout en faisant croire, contre toute vraisemblance, au maintien de cette date du 1^{er} janvier 2015, vient de céder une nouvelle fois à de puissants groupes de pressions en repoussant unilatéralement la mise en accessibilité totale à 2024 ... soit dans 9 ans au mieux !

Cette décision est inacceptable.

Les associations de personnes en situation de handicap, signataires de ce communiqué, exigent le maintien de l'obligation d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 et l'application de pénalités en cas d'infraction constatée.

Pour montrer leur détermination, elles organisent

le **jeudi 27 mars 2014 à 14 h**

devant la préfecture de Toulouse

un rassemblement unitaire avec point de presse afin de rappeler à l'État ses obligations.

Les Toulousains, à des degrés divers, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, parents avec enfants, poussettes, femme enceintes, blessés temporaires, personnes chargées de bagages, ... sont touchés par ces problèmes.

Nous les invitons tous à se joindre aux associations de personnes en situation de handicap lors de cette manifestation. Et nous appelons toutes les associations et comités d'entente à se mobiliser sur le terrain pour montrer notre détermination et à faire savoir au Premier Ministre que l'application de ce report serait d'une injustice totale. Il est encore temps d'agir et de nous faire entendre !

Personnes contacts :

- Odile MAURIN, tel : 06 68 96 93 56
- Nicolas BARON, tel : 06 08 36 57 94

Liste des Associations membres du Comité d'Entente Régional Midi Pyrénées des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs familles :

- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) Midi-Pyrénées
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 81
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 46
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques (APEDYS) Midi-Pyrénées
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Régionale Toulousaine pour l'Intégration des Enfants Sourds (ARTIES)
- Association Avenir Dysphasie (AAD) Midi-Pyrénées
- Choix Rationnel d'Intégration 46 (CRI 46)
- Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) Midi-Pyrénées
- Groupement Interassociatif Scolarisation & Handicap (GISH)
- L'Arche en Pays Toulousain
- Ligue Midi-Pyrénées Sport Adapté
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Midi-Pyrénées
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) Midi-Pyrénées
- Union Régionale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Midi-Pyrénées
- Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires Et Sociaux URIOPSS Midi-Pyrénées

]]]

Motion ci-jointe :
T.S.V.P. →

Motion du Comité d'Entente Régional Midi-Pyrénées

NON AU REPORT DE L'ÉCHÉANCE DE 2015 !

La mise en accessibilité constitue une obligation légale depuis 1975, et un droit reconnu sur le plan international depuis 2006 (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées). La loi du 11 février 2005 a fixé un délai de 10 ans, à compter de sa promulgation, pour rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public, le bâti, et les transports collectifs. A compter du 1^{er} janvier 2015, la loi prévoit des sanctions pénales et administratives à l'encontre de tous ceux qui ne respecteraient pas l'obligation d'accessibilité.

Cette avancée législative majeure vient d'être remise en cause par le Premier Ministre, à l'occasion de la clôture de la concertation sur l'accessibilité, le 26 février dernier, s'appuyant sur le rapport Campion et proposant la mise en place d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ces Ad'AP vont permettre, de fait, le report de cette échéance de 2015, en introduisant des délais supplémentaires pour se mettre aux normes, sans encourir de sanctions, allant de un à trois ans pour les établissements de 5^{ème} catégorie isolés, jusqu'à six ans pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégories, tels que les crèches, les écoles et les transports interurbains et jusqu'à neuf ans pour les ERP complexes de patrimoine, comme les collèges, lycées et les transports ferroviaires.

Ce report est inacceptable ! Il constitue une aubaine pour tous ceux, qui, depuis 10 ans, ont laissé filer le temps, trainant les pieds, refusant ainsi de se conformer à la loi.

Nous demandons :

- **le maintien de l'obligation d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, avec, à l'instar de l'obligation d'emploi des personnes handicapées, des pénalités de retard assujetties à des taxes financières progressives et dissuasives pour les contrevenants ;**
- **et un délai raccourci à 1 à 3 ans maximum.**

Enfin, est annoncé un assouplissement des normes relatives à l'accessibilité, sous prétexte de qualité d'usage. Là encore, nous redoutons un recul, tant les lobbies opposés sont actifs.

Il est donc indispensable de se mobiliser avant l'échéance électorale prochaine. Mais aussi à l'occasion de l'avis du CNCPH et avant le rendez-vous avec le Premier ministre le 2 avril prochain.

Nous devons à tout prix peser sur les débats pour réduire notamment les délais et faire connaître le refus du monde du handicap face à ce report aux calendes grecques ! Comment notamment accepter un rallongement du délai de 9 ans pour la SNCF, service public ?

Et tout cela avec un simple dispositif réglementaire par ordonnances ! C'est inadmissible !

L'accessibilité constitue un enjeu majeur pour notre société : cela mérite un débat public et un vote des parlementaires. Dans moins d'une dizaine d'années, le nombre de personnes à mobilité réduite aura énormément augmenté dans notre pays, avec l'arrivée dans la grande dépendance de la génération des baby boomers ... Donner la priorité à l'accessibilité de nos villes et villages, c'est faire le choix d'un modèle de société ouverte à tous, plus citoyenne, plus solidaire, plus tolérante où chacun a sa place. La crise économique a bon dos alors que la mise en accessibilité de ce pays traîne depuis 39 ans !

Mobilisons aussi les associations de personnes âgées, également concernées par le recul de l'accessibilité, à l'heure où on leur promet un maintien à domicile, mais comment faire quand le nombre de logements accessibles livrés décroît ? Ainsi que les parents avec de jeunes enfants, les femmes enceintes, ...

L'accessibilité pour tous améliore le cadre de vie et la qualité de vie de tous les citoyens, elle bénéficie à toute la population et apportera du travail ...

Depuis l'annonce du résultat des négociations sur les Ad'AP, le 26 février, les retours que nous avons d'élus, de citoyens ordinaires, sont inquiétants pour la crédibilité de nos associations : *« mais comment vous, associations, n'êtes pas davantage mobilisées et comment pouvez-vous laisser passer de tels reculs sans vous manifester et rendre visible la colère de citoyens exclus ? »*

N'ayant pas encore réussi à nous faire entendre, la parole doit se déplacer sur la place publique. Aussi, il est important et urgent que les Comités d'Entente Régionaux et le Comité d'Entente National :

- **donnent un signal fort dans le sens d'une mobilisation collective, à l'échelle des régions ou départements, en lien avec d'autres associations, afin de construire cette société inclusive dont on nous parle tant et qui ne se concrétise pas !**
- **et relaient notre colère au CNCPH et au gouvernement !**

Le Comité d'Entente Régional Midi-Pyrénées organise ainsi un **point presse public**

le jeudi 27 mars 2014 à 14 h

à Toulouse devant la Préfecture.

Nous vous invitons à vous activer concrètement sur ce sujet et nous comptons sur vous tous pour donner l'impulsion nécessaire !